



Commission paritaire des carrières

1020602 Carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand

Autres que les exploitations de sable blanc

Prime d'équipes	2
Travail du samedi	2
Prime de fin d'année	2
Prime d'ancienneté	2
Frais de transport	2
Titres-repas	3
Pensions complémentaires	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>.*



Prime d'équipes

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 6, 23

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Travail du samedi

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 7, 23

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Prime de fin d'année

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 8 à 9, 23

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Prime d'ancienneté

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 11, 23

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Frais de transport

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 17, 23 + annexe

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020



Titres-repas

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 19, 23

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Pensions complémentaires

CCT du 25 novembre 2019 (157467)

Conditions de travail dans les exploitations de gravier et de sable, à l'exception des exploitations de sable blanc

Articles 1, 21, 23

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

CCT du 20 juin 2014 (123032)

Instaurant un régime de pension complémentaire sectoriel

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2014 pour une durée indéterminée